



COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

7 décembre 2015

Soutien massif (400 M€) de la BEI pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics en France avec La Banque Postale, le Groupe BPCE et le Crédit agricole

En présence de Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la Banque européenne d'investissement (BEI) a confirmé aujourd'hui à la COP 21 le financement du projet « Optimisation énergétique des bâtiments publics » pour lequel elle s'engage financièrement à hauteur de 400 millions d'euros en partenariat avec La Banque Postale, le Groupe Crédit agricole et le Groupe BPCE.

Il s'agit d'un financement d'envergure qui s'inscrit d'emblée dans le cadre de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Il permettra de réhabiliter et de rénover les bâtiments publics dans l'objectif de réduire leur consommation d'énergies tout en optimisant leur performance énergétique. Il permettra aussi de financer la construction de nouveaux bâtiments exemplaires du point de vue énergétique. Effectif dès janvier 2016 sur l'ensemble du territoire français, cet investissement devrait avoir un impact positif sur l'emploi tout en réduisant les coûts de fonctionnement de ces bâtiments.

« C'est un financement emblématique en cette COP 21 a souligné **Ambroise Fayolle**, Vice-Président de la BEI. La transition énergétique est une de nos priorités d'action. C'est pourquoi nous finançons avec des partenaires de confiance des projets concrets ayant un impact direct sur le développement durable et la vie quotidienne des habitants. Notre action en faveur du climat devrait représenter près de 40% de notre activité en France en 2015. »

« Au cœur des sujets évoqués au cours de la COP 21, cette opération illustre parfaitement l'engagement du Groupe BPCE à la fois en tant qu'acteur majeur du financement de projets liés à la transition énergétique et à la croissance verte et en tant que leader du financement du secteur public en France. Ce nouveau partenariat renforcera le dispositif d'accompagnement de nos clients du secteur public par l'intermédiaire des réseaux Banque Populaire, Caisse d'Épargne, du Crédit Foncier et de Natixis » explique **Daniel Karyotis**, directeur général et membre du directoire en charge des Finances, des Risques et des Opérations du Groupe BPCE.

Marc Batave, Membre du Directoire, Secrétaire général de La Banque Postale a commenté : « Déjà partenaire de la Banque européenne d'investissement pour soutenir les plans gouvernementaux Hôpital Avenir, Très Haut Débit et Collèges et emplois des Jeunes, La Banque Postale est heureuse de mobiliser à nouveau son savoir-faire en faveur de la transition énergétique ».

Pour **Olivier Gavalda**, Directeur général Adjoint de Crédit Agricole S.A. : « Par la signature de ce protocole, les Caisses régionales de Crédit Agricole confirme leurs engagements aux côtés des collectivités locales pour les accompagner dans l'optimisation énergétique des bâtiments publics, en participant à hauteur de 150 millions d'euros à la nouvelle enveloppe de financement dédiée de 400 millions ouverte par la BEI. »

Note au responsable de publication :

Banque européenne d'investissement :

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement à long terme de l'UE. La BEI met à disposition des financements à long terme destinés à appuyer des investissements de qualité afin de contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'UE.

A propos de La Banque Postale :

Avec son programme prioritaire commun « La Poste s'engage dans la transition énergétique de la France » La Poste souhaite accompagner le déploiement en France de la loi de programmation de la transition énergétique en mobilisant les actifs de La Poste. La Banque Postale s'engage activement à ses côtés, en y apportant sa compétence en matière de financement et d'assurance pour les particuliers, les personnes morales et le secteur public local dont elle est devenue une banque de référence.

À propos du Groupe BPCE :

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, s'appuie sur deux réseaux de banque commerciale autonomes et complémentaires : celui des 19 Banques Populaires et celui des 17 Caisses d'Epargne. Dans le domaine du financement de l'immobilier, il s'appuie également sur le Crédit Foncier. Il est un acteur majeur de la banque de grande clientèle, de la gestion d'actifs et des services financiers avec Natixis. Le Groupe BPCE compte plus de 36 millions de clients et bénéficie d'une large présence en France avec 8 000 agences, 115 000 collaborateurs et plus de 8,7 millions de sociétaires.

À propos du Groupe Crédit Agricole :

« Le Groupe Crédit Agricole est le premier financeur bancaire privé des énergies renouvelables et le premier distributeur de l'Eco Prêt pour les ménages. Il est également membre fondateur de l'association pour la promotion du bâtiment bas carbone. A l'international, le Groupe est leader mondial des Green et sustainability Bonds et un des quatre rédacteurs des Green Bonds Principles, premier gestionnaire d'actifs, avec Amundi, à proposer des fonds indiciels bas carbone. Le Crédit Agricole est également la première grande banque internationale à s'être engagée, en mai 2015, à arrêter tout financement de mines de charbons ou d'entreprises spécialisées dans cette activité et, en septembre 2015, à arrêter tout financement de centrale thermique à charbon dans les pays à haut revenu tels que définis par la Banque mondiale. »